
Adresse des officiers municipaux de la commune de Prégny, district de Nantua, qui annoncent avoir envoyé à Gex les dépouilles de l'église convertie en temple de la Raison, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux de la commune de Prégny, district de Nantua, qui annoncent avoir envoyé à Gex les dépouilles de l'église convertie en temple de la Raison, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 559-560;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35181_t1_0559_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dates républicains et d'une autre somme de 77 l 15 s. pour substanter la vieillesse de l'octogénaire. La fête n'en fut que plus belle, la joie n'en acquit que plus de vivacité et nous criâmes en chœur : Vive la République ! Vive la Montagne ! Vive les héros de toutes les armées de la République. »

GUÉRIN (*présid.*), VALLERAY (*secrét.*).

2

Le comité de surveillance de la commune de Rogny (1), département de l'Yonne, transmet le détail de la fête célébrée dans cette commune en l'honneur des victoires des armées de la République à Toulon (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Rogny, 30 niv. II. A la Conv.] (4)

« Le voilà donc arrivé ce jour de gloire ! Quand la joie est sans mesure, l'éloquence qui l'exprime peut-elle en avoir !

Nos braves défenseurs ont pris Toulon ! Les murs de cette ville rebelle se sont écroulés devant eux ! Ses portes se sont ouvertes à l'aspect des drapeaux tricolores, ils ont mis bas les armes ! ils ont abandonné la victoire aux soldats de la liberté.

Gloire immortelle à ces derniers ! que l'histoire se prépare à consacrer dans ses fastes le nom de chacun, est-il des héros comparables à ceux qui ont versé leur sang pour leur patrie ! Venez, nos amis venez, le front couvert de lauriers, le répandre ce sang pour le vivifier, et vous, jeunes citoyens, doux ornement de la République, épanouissez vos cœurs, réjouissez-vous si vous avez chanté à l'honneur de la victoire, vous chanterez bientôt à celui de l'hymen ! Préparez-vous à lui faire des sacrifices !

Oui jeunes et charmantes citoyennes ! Nos braves sont vollen (sic) aux frontières, ils y volent journellement pour la défense de la patrie pour la défense des individus et enfin pour la défense de nos propriétés ! Ils reviendront, oui, ils reviendront sous peu voler dans vos bras couverts de gloire et de lauriers, vous citoyennes, étant faites pour aimer comme pour être aimées, vous ferez ensemble de doux hymens. Ce sera pour vous et pour eux, une douce satisfaction, vous passerez des jours heureux, et des jours de prospérité. La nature vous dictera les moyens de produire vos semblables, et comme vous (sic), vous ferez de jeunes républicains ! et toi vertu sois toujours de la fête.

Peuples de l'univers, enfants de l'humanité, applaudissez à ceux qui vous ont rachetés de la servitude au prix de leur sang, élevez vos yeux vers la sublime Montagne. C'est de son faite que nous est venu, au milieu des foudres et des éclairs cette constitution ineffable qui fera le bonheur du monde.

Législateurs, nous osons le prédire, la Montagne deviendra le phare de tous les peuples, elle sera le centre de cette convention univer-

- (1) Et non Ragny.
- (2) P.V., XXXI, 177.
- (3) Bⁱⁿ, 23 pluv.
- (4) C 291, pl. 933, p. 16.

selle dont la providence médite et prépare les bases ! O bonheur ineffable ! Nous verrons donc un jour la paix générale ! tous les hommes s'aimer, se chérir et se dire en se voyant : voilà mon semblable aimons-le ! peut-il se faire qu'il nous aime ! Heureuse fraternité tu seras l'ouvrage de nos législateurs, que le dévouement des cœurs soit leur récompense et nous vivrons heureux. »

[Non signé].

3

L'agent national près le district de Bois-Commun écrit que des biens d'émigrés estimés 14,020 l. 10 s. se sont vendus 85,395 l. (1).

Insertion au bulletin (2).

[Boiscommun, 15 pluv. II] (3)

« Représentants du peuple français,

Point de paix avec les tyrans coalisés. Qu'il soit à jamais consacré ce principe si digne de vous et du peuple que vous représentez. Quand nous vous avons dit : Donnez le repos à l'Europe, nous savions bien que la Montagne qui a rendu la France à la liberté ne traiterait jamais avec des esclaves

Ces vils transfuges qui sont allés mendier des fers étrangers qu'ils sachent que leurs dépouilles sont déjà partagées Les sans-culottes de ce district se les arrachent, la dernière vente dont l'estimation étoit de 14.020 l. 10 s. est monté à 85.395 l. ».

LAUMOSNIER (l'aîné).

4

Les officiers municipaux de la commune de Prégny, district de Nantua, annoncent à la Convention nationale qu'ils ont envoyé à Gex les dépouilles de leur ci-devant église, qui a été convertie en un temple à la Raison (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Prégny, 27 niv. II] (6)

« Citoyens Législateurs

Nous avons fait conduire à Gex et remettre au C^{on} agent national près la commune de Gex, chargé par le représentant du peuple français près de ce département des fonctions de l'administration du ci-devant district de Gex, les vases d'argents provenant de la ci-devant église de cette commune, ainsi que les ornements servant au culte catholique. Cette municipalité ayant adopté, par délibération prise à l'unanimité le 14 de ce mois le culte de l'être suprême dépouillé de toutes cérémonies vaines, ou inutiles, et suivant la loi qu'il a gravée dans le cœur de tout homme vertueux et encore selon les lumières de la saine raison, en conséquence notre ci-devant église a été convertie en un

- (1) P.V., XXXI, 177.
- (2) Bⁱⁿ, 23 pluv.; C. Eg., n° 543.
- (3) C 291, pl. 933, p. 14.
- (4) P.V., XXXI, 177.
- (5) Bⁱⁿ, 23 pluv.
- (6) C 291, pl. 924, p. 29.

temple de la raison, et nous faisons don à la nation de ces vains hochets, consistant ainsi que nous venons de vous dire, et suivant l'état qui accompagne la présente.

Nous sommes profondément affligés de la modicité de ces dons. Mais les citoyens qui composent cette commune (exception faite de sept grands propriétaires de fond génévois, et qui habitent une partie de l'année Genève) sont peu aisés, mais ils sont exacts à acquitter leurs contributions mobilière et foncière. Leur amour pour la République française est grand, leur attachement pour la Convention nationale n'a jamais varié, et ils sont zélés pour la défense de la patrie, leur jeunesse qui professe les mêmes sentiments a toujours surpassé le nombre demandé pour le contingent de cette municipalité et elle se glorifie de compter parmi les défenseurs de la patrie [...] (1) soldats qui ont pris naissance dans cette commune. Enfin, veuillez être persuadés que nous sommes tous remplis d'admiration pour les grands travaux que vous avez achevés, sur les obstacles que vous avez surmontés, en terrassant le monstre du despotisme qui vouloit se relever sous la forme naissante du fédéralisme. Et croire que nous ferons tous nos efforts pour remplir dignement les fonctions qui viennent de nous être confiées, et que fidèles à jamais au serment que nous avons prononcé nous mourrons tous à notre poste qui est pour nous celui de l'honneur plutôt que de souffrir qu'il soit apporté aucune atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République française démocratique.»

CHEVRAND (*maire*), BOJOT (*off. mun.*),
DEVILLE, RIVIÈRE (*agent nat.*),
BERNARD (*secrét. greffier*).

5

Le citoyen François Benoît, peintre et sculpteur à Caudebec, ayant plusieurs enfants au service de la patrie, annonce le désir qu'il a de servir dans le même bataillon que son fils aîné (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Rouen, 21 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (4)

« Il y a longtemps, Citoyen que je désire être à la défense de la Patrie, et d'y suivre François Benoît, mon fils aîné, qui est dans la première réquisition, actuellement à Rouen : j'ai formé tous mes enfants et ma femme même, puisque je l'ai décidée à nous suivre, pour blanchisseuse et accommoder le linge des soldats du bataillon où j'ai conduit Robert Pascal Benoît, mon fils puisné, tambour que j'ai fait dresser à cet art, profitant de ce que j'ai eu l'avantage d'avoir la confiance de mes concitoyens qui m'ont nommé membre de la Municipalité et adjudant de la Garde nationale de mon endroit de Caudebec.

Je me suis présenté au district de Rouen où je me suis offert avec ma famille comme un

(1) En blanc dans le texte.

(2) P.V., XXXI, 177.

(3) Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(4) C 292, pl. 940, p. 16.

bon patriote et un vrai républicain, car j'ai un troisième fils nommé Jean-Louis Benoît, que je laisserez à la garde et surveillance d'un ami aussi excellent patriote que moi, n'étant âgé que de sept à huit ans pour le former dans mes principes, je te prie, Citoyen, de faire expédier une autorisation au directoire du district de Rouen, de m'admettre avec toute ma famille dans le même bataillon où sera François Benoît, mon fils aîné, et cela le plus tôt possible et de m'en faire donner avis. S. et F.»

BENOIST.

6

La société des sans-culottes de La Fère donne les détails de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur de la Raison, et l'état des offrandes patriotiques qui l'ont terminée : elles consistent en 69 paires de souliers, 293 chemises, 16 draps, 110 paires de bas, trois habits, trois gibernes, une paire de bottes, une serviette, trois gilets, une veste, deux culottes, 11 paires de guêtres, 2000 pierres à fusils, une paire de gants, deux paires d'épaulettes, un sabre, un casque, 2 onces 6 gros d'argent, 774 l. 12 s. en numéraire, 162 l. 10 s. en assignats (1).

Mention honorable.

7

D'autres communes que celle de La Fère ont aussi déposé leurs offrandes; savoir :

Celle de Charmes (2), 21 chemises, 7 paires de bas, cinq paires de souliers, une décoration militaire et trois pièces d'argent;

Celle de Mayot, 4 chemises;

Celle d'Achery, 24 chemises, 48 paires de bas, une paire de souliers;

Celle d'Anguilcourt, dix paires de souliers;

Celle de Fargniers (3), 33 chemises et 4 paires de souliers.

Enfin ces diverses communes ont remis ensemble 113 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (4), et renvoi au comité des marchés.

8

La société populaire du canton de Batz annonce qu'elle vient de se former, et qu'elle a voté un don de 200 l. pour le premier brave Français qui mettra le pied sur le sol des criminels Anglais (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXXI, 177, Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n° 543, M.U., XXXVI, 379.

(2) Et non Charinés.

(3) Et non Farigny.

(4) P.V., XXXI, 178. Bⁱⁿ 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(5) P.V., XXXI, 178.

(6) Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1133; Ann. patr. n° 407; C. Eg., n° 543; J. Fr., n° 506; M.U., XXXVI, 379; J. Paris, n° 408.